



Communiqué médias
Paris, le 24 mai 2017

La France a besoin d'une filière hippique performante

La filière hippique française lance un appel à l'Etat pour un partenariat renouvelé et pour la soutenir dans ses démarches de profonde restructuration.

Le modèle économique des courses françaises est un modèle d'excellence reconnu partout dans le monde. Il permet, par un système vertueux, d'entretenir un écosystème : les ressources financières issues des paris financent l'élevage et les courses de chevaux. Aujourd'hui, cet écosystème est fragilisé et bouleversé par la profonde transformation de la société qui se dessine. C'est donc à une impérative réorientation de la politique des jeux que l'Institution des courses en appelle.

Soucieux de se projeter positivement dans l'avenir, l'ensemble des acteurs de la filière hippique s'est engagée dès 2013 pour un plan de redressement global:

Un plan d'économies ambitieux

- 26 M€ d'économies annuelles récurrentes au PMU dès 2019 (10 M€ atteints en 2016)
- 10 M€ d'économies annuelles récurrentes au Galop dès 2019 (5M€ atteints en 2016)
- 5 M€ d'économies projeté au TROT d'ici 2019
- Des synergies sur les fonctions supports des différentes composantes de l'Institution

Un plan de renforcement de l'offre résolu

- Une transformation profonde de l'entreprise PMU : PMU 2020.1
- Une refonte de l'offre marketing des courses hippiques avec le championnat Epiqe Series, ainsi qu'une refonte du programme et du calendrier des courses

Un plan d'investissement pour relancer l'industrie des courses

- 130 M€ pour le nouveau Longchamp
- 15 M€ d'investissements technologiques pour révolutionner l'expérience spectateur

L'Institution des courses a désormais besoin d'un engagement fort de l'Etat dont la responsabilité est de créer les conditions favorables à son développement. Sous la condition d'un partenariat renouvelé dans lequel l'Institution poursuivrait avec responsabilité ses efforts de modernisation et l'Etat s'attacherait à rétablir les conditions d'un nouvel essor des courses, la filière hippique non seulement peut être autonome comme elle l'a toujours été, mais retrouvera pleinement son rôle de financeur de recettes de l'État.

En synthèse, les engagements et demandes pour un partenariat renouvelé avec l'État :

1 - Pour une fiscalité de croissance :

- **Asseoir la fiscalité des jeux sur le produit brut des jeux (PBJ).**

- **Permettre à tous les propriétaires de chevaux de course de s'assujettir à la TVA**
- Mettre fin aux retenues à la source sur les sommes facturées par le PMU au titre de sa rémunération dans le cadre de partenariats à l'export
- Ne plus assujettir les bons à parier aux prélèvements fiscaux
- Instaurer un abattement de 20% sur l'imposition des plus-values de cession de chevaux détenus par des propriétaires non intervenants
- Restaurer la taxe affectée sur les courses étrangères
- **Rééquilibrer la fiscalité des paris hippiques et celle des paris sportifs offline** en augmentant de 5,7% à 9,8% le taux de la taxe sur les paris sportifs et en baissant de 5,3% à 4,1% le taux de la taxe sur les paris hippiques

2 - Pour une régulation plus favorable aux paris hippiques :

- **Renoncer à la généralisation live betting dans le réseau de points de vente FDJ**
- Expérimenter sur le réseau PMU **une rémunération des points de vente plus incitative**
- **Éviter aux Sociétés Mères de devoir créer un établissement de paiement** pour la gestion des comptes de leurs membres
- Harmoniser les taux de retour parieur de la FDJ et du PMU en points de vente (75,5% à la FDJ ; 73,8 % au PMU en 2017)
- Lever les entraves à l'innovation sur l'offre (duels de jockeys, paris sur les « instant races » offertes aux nouveaux opérateurs dans le cadre d'une masse réunifiée)

***A propos du PMU :** le PMU commercialise des paris sur les courses de chevaux. Depuis 2010, il propose également sur son site PMU.fr des paris sportifs ainsi qu'une offre de poker. 365 jours par an, le PMU propose à ses clients une gamme variée de paris, des services associés et l'ensemble des informations nécessaires aux parieurs. L'intégralité de son résultat net, 796 millions d'euros en 2016, est reversé aux sociétés de courses membres du GIE, dont 80% pour le financement de la filière hippique française.*

Contact médias : Paolo Antonio – 01 56 09 94 27 – paolo.antonio@pmu.fr

***A propos de France Galop :** France Galop, en tant que société-mère du Galop, joue un rôle essentiel dans l'organisation de plus de 7 200 courses de plat et à obstacles en France chaque année. Elle a également la gestion de 6 hippodromes de prestige (Auteuil, Paris Longchamp, Saint-Cloud, Maisons-Laffitte, Chantilly et Deauville) et de 3 centres d'entraînements parmi les plus réputés au monde (Chantilly, Maisons-Laffitte et Deauville). France Galop s'impose aussi comme l'organisateur de grands événements hippiques à la renommée internationale comme le Qatar Prix de l'Arc de Triomphe, le Prix de Diane Longines, le Prix du Jockey Club ou encore le Grand Steeple-Chase de Paris.*

www.france-galop.com

Contact médias : Héléna Dupuy – 01 49 10 22 10 - hdupuy@France-galop.com

A propos de la société LeTROT

La Société LeTROT a pour mission première d'œuvrer au développement des courses au Trot en France et à la protection du Trotteur Français dans sa spécificité. Chaque année, la Société LeTROT organise 11233 courses au Trot sur 217 hippodromes, à l'occasion de 1 532 réunions (chiffres 2016), avec en point d'orgue les compétitions internationales tel que le Grand Prix d'Amérique, le Grand Prix de France, le Grand Prix de Paris.

Elle gère en direct 4 hippodromes : Paris-Vincennes, Enghien, Caen et Cabourg et le Centre International d'entraînement de Grosbois. La société LeTROT est le navire amiral, le responsable technique, le politique, le scientifique, le visionnaire et le garant des règles du TROT en France.

www.letrot.com

Contact médias : Valérie François – 01 49 77 14 76 – valerie.francois@letrot.com